

Communiqué de Presse

Direction de la Communication

Réf: 726f10

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: www.coe.int

e-mail: pressunit@coe.int



47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République
yougoslave de
Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La Commission anti-racisme du Conseil de l'Europe prépare un rapport sur l'Azerbaïdjan

Strasbourg, 06.10.2010 – Une délégation de la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) s'est rendue en Azerbaïdjan du 27 septembre au 1^{er} octobre 2010, première étape dans la préparation d'un rapport d'évaluation. Pendant sa visite, la délégation de l'ECRI a recueilli des informations sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans son rapport de 2007 et a examiné de nouvelles questions apparues depuis lors.

La délégation a tenu des réunions à Bakou et à Lenkoran avec des représentants de l'ensemble des ministères concernés, des représentants officiels, des ONG travaillant dans le domaine des droits de l'homme et des groupes minoritaires.

Suite à sa visite, l'ECRI adoptera un rapport dans lequel elle formulera des recommandations aux autorités sur les mesures à prendre pour combattre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance dans le pays. Parmi ces recommandations, trois feront l'objet d'un réexamen deux ans après la publication du rapport dans le cadre d'un processus de suivi intérimaire.

Dans son rapport de 2007, l'ECRI s'est dit préoccupée par la persistance de cas de discours racistes et incendiaires ou de promotion de l'intolérance religieuse tenus par certains médias, membres du grand public et personnages politiques. Elle a également constaté que le conflit non résolu concernant le Haut-Karabakh continuait d'avoir un impact négatif sur le climat concernant les Arméniens.

Dans le même rapport, l'ECRI a exprimé sa préoccupation quant à des allégations de harcèlement de la part de certains fonctionnaires, notamment de police, à l'encontre de personnes appartenant à certains groupes minoritaires, ainsi que concernant les difficultés rencontrées par des non ressortissants dans l'obtention d'un statut juridique. Elle a également relevé une absence de sensibilisation de la part de la population azerbaïdjanaise au problème de racisme et d'intolérance en Azerbaïdjan et aux dispositions de droit adoptées afin de lutter contre de tels phénomènes.

L'ECRI, organe de protection des droits de l'homme du Conseil de l'Europe, composé d'experts indépendants, est chargée du suivi des problèmes de racisme et d'intolérance, d'élaborer des rapports et d'adresser des recommandations aux Etats membres dans ce domaine. Pour plus d'informations sur l'ECRI: www.coe.int/ecri

[Lien vers le rapport de l'ECRI sur l'Azerbaïdjan publié en 2007](#)

Contact presse : Stefano Valenti, Tel: +33 (0)3 90 21 43 28, stefano.valenti@coe.int

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.